

Chef de cultures sous serre

RNCP1971 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	211s
Code(s) ROME	A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/07/2012

Certificateur(s)

SAINT-ILAN/FLORILAN

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le chef de cultures sous serre est amené à tenir les activités suivantes : - Suivi technique d'une culture (repérages de problèmes, recherche des solutions à mettre en oeuvre)

- Animation des équipes de salariés saisonniers
- Analyse économique de l'entreprise

Ces compétences nécessitent une connaissance complète de la culture suivie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées relèvent de la * Description de l'outil de production : la Serre & de l'Environnement de l'entreprise.

- Aptitude à :
- réaliser toutes les opérations techniques sur les cultures (maîtrise de la biologie végétale, agronomie, chimie - génétique - traitement des données)
- présenter les différents moyens de luttés et modes d'action
- analyser les différents facteurs du climat et mise en oeuvre des stratégies adaptées.
- animer une équipe de saisonniers, mise en place d'une organisation efficace
- réaliser un budget pour une production, analyser un bilan et un compte de résultat.
- réaliser une étude technique et économique
- Permis CACES (Conduite de chariots élévateurs)
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Productions Hors Sol : Maraîchage et Horticulture Entreprises Serristes, producteurs de légumes ou fleurs, d'une surface minimum de 10000 m² en légumes, d'une surface minimum de 4 000 m² en fleurs

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef de Cultures Second d'Exploitation

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 450 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 398
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	86 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

100 % professionnel

COMPOSITION DU JURY — VAE

2 techniciens (un par option de production) 2 professionnels (un par option de production)

2 formateurs (technique et éco/gestion)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	21/07/2012
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2418

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1971/>